

REUNION DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

Etaient présents : Mme DE LAUZON Sophie ; M. HABERAJTER Patrick ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; Mme MOUSSERION Martine ; M REMBEAULT Raphaël ; M. ROLLAND Cédric ; Mme ROUSSEAU Renée

Absents excusés : M. MARSAULT Samuel ; M. MALLET Claude ; M. GORMALLY Patrick

Pouvoirs : M. MARSAULT Samuel à Mme MOUSSERION Martine
M. MALLET Claude à M. ROLLAND Cédric
M. PENOT Olivier à M REMBEAULT Raphaël

Secrétaire : M REMBEAULT Raphaël

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022
2. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
3. Contrat et rémunération de l'agent recenseur
4. Personnel communal
5. SIVOS Anché & Voulon
6. Eaux de Vienne : convention pour l'entretien des équipements incendie
7. Questions diverses

En ouverture de la séance, Madame le Maire renouvelle ses vœux à l'ensemble du conseil municipal.

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 DECEMBRE 2022

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

- **Bulletin municipal (Mme MOUSSERION)** : Un léger retard a été pris dans l'édition du prochain bulletin municipal. Cela se justifie par le fait que contrairement à d'autres communes de sa taille, Anché édite deux bulletins par an avec un contenu aussi dense que varié. La prochaine édition sortira bientôt.
- **Affaires sociales (Mme ROUSSEAU)**:
 - **Accompagnement** : Mme Rousseau indique qu'elle s'est déplacée chez un habitant d'Anché ayant besoin d'accompagnement dans une démarche administrative. Au vu de la situation, Mme Rousseau se renseignera pour connaître l'avancement de la situation avec l'aide de M. Rolland.
 - **Repas des aînés** : Lors du prochain repas des aînés, le traiteur devrait être le restaurateur de Sommières-du-Clain. L'apéritif, les vins, les soupes, le fromage et la salade seront gérés par la commune. Le traiteur sera missionné sur l'en-

trée, le plat et le dessert. Mme Rousseau va contacter le traiteur pour obtenir des propositions.

- **Voirie (M. ROLLAND):**

- **Travaux de voirie** : M. Rolland va rencontrer prochainement le bureau d'études chargé du chiffrage des travaux de voirie, en vue de l'utilisation de l'enveloppe annuelle versée par la Communauté de communes du Civraisien en Poitou. Les tarifs définitifs ne devraient être connus que d'ici avril. M. Rolland souligne que le nombre de voies communales qui auraient besoin de travaux est assez conséquent. Toutefois, l'enveloppe (d'un montant de 16 000€ environ) ne permettra pas la réalisation de beaucoup de travaux.
- **Pont de la Planche** : Le CEREMA, dans le cadre du Programme national des Ponts, a rendu son rapport sur le Pont de la Planche. Le bilan est relativement correct, bien que le pont doive rester sous surveillance (quelques fissures à reboucher, quelques aciers oxydés). Seuls les garde-corps, abîmés et tordus, devront être remplacés.
- **Panneaux de signalisation** : Des devis pour des panneaux de signalisation, plaques de rues et numéros de maisons ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. La société MAVASA a dressé un devis d'environ 2500€ HT pour plusieurs panneaux de signalisation et des numéros de rues. La société SIGNAUX GIROD propose un devis de 1200€ HT environ uniquement sur des numéros de rue émaillés. Enfin, la société SEDI EQUIPEMENT propose un devis de 900€ HT environ, uniquement sur des numéros de rue. Après une présentation sommaire par M. Rolland, le conseil convient de la nécessité d'avoir des panneaux de qualité suffisante. M. Rolland va se rapprocher des entreprises pour obtenir des devis plus précis et des offres plus intéressantes.
- **Arrêts de bus** : La région Nouvelle-Aquitaine a proposé de ne conserver qu'un seul arrêt de bus à Villenon. Compte tenu des risques pour la sécurité que représente la suppression d'un arrêt de bus, la proposition est refusée.

3- CONTRAT ET REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

La Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2023 ;

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide :

- La création d'emploi de non titulaire en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison :
 - d'un emploi d'agent recenseur non titulaire, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, pour la période allant de 19 janvier au 18 février 2023.
- La rémunération sera calculée sur la base forfaitaire de 1000 € brut.

- M. Rolland rappelle par ailleurs que le Préfet a fixé des montants de participation aux frais de scolarité des enfants scolarisés dans des communes autres que celle de l'école de secteur, et qu'il conviendra de veiller au respect de ces montants.
- Il y a quelques problèmes avec la cantine centrale de Chaunay, au niveau des facturations notamment. Or, après de multiples prises de contact, aucune discussion n'a pu avoir lieu. Un appel d'offres sera prochainement passé pour la restauration scolaire de l'école. Madame le Maire indique qu'elle fera remonter auprès des services de la Communauté de communes la situation entre le SIVOS et la cuisine centrale.
- Le comportement des enfants sur les temps périscolaires semble s'être amélioré depuis la rentrée.

6- CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS INCENDIE

Mme la Maire propose au conseil municipal de reconduire la convention avec Eaux de Vienne pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à signer la convention avec Eaux de Vienne pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie de la commune.

7- QUESTIONS DIVERSES

- **Salle des fêtes :**
 - La scène a été reçue et installée. Toutefois, l'agent technique a signalé que les dimensions de celle-ci laissent des espaces de chaque côté, ce qui pourrait être dangereux. Il faudra vérifier la possibilité de commander de nouveaux modules pour essayer de combler ces espaces.
 - La Commission de sécurité est passée. Elle s'est dite défavorable à l'installation de pendrillons. Le rapport écrit n'a toujours pas été reçu.
 - M. Rembeault rapporte la discussion qu'il a eu lors des vœux du maire avec un membre du bureau de l'Anchentée, mécontent des travaux de la salle des fêtes. Madame le Maire indique que la volonté a été de satisfaire le plus grand nombre, tout en réaffirmant la destination de "salle des fêtes" pouvant servir à tout type d'événements et devant être aménagée comme telle.
 - M. Rembeault indique que l'agent technique, M. Retailleau, suggère la pose de plinthes permettant de protéger les murs des dégradations causées par les dossiers de chaises.
- **SIMER (M. HABERAJTER) :**
 - Il sera proposé à Mme Loiseau, directrice Projets et mobilisations des territoires au SIMER, de participer à une prochaine réunion du conseil municipal.
 - M. Haberajter a visité le site d'enfouissement de Sommières-du-Clain. Des portes ouvertes devraient avoir lieu au printemps. Une visite pourrait être organisée pour les élus qui le souhaitent, tout en sachant que celle-ci ne pourra avoir lieu qu'en semaine.
 - Pour rappel, les déchets organiques ne doivent plus être mis dans les poubelles noires depuis le 1^{er} janvier.

4- PERSONNEL COMMUNAL

- **Agent technique :**

Le départ à la retraite de M. Retailleau approche. La date officielle est le 31/03/2023, mais il devrait quitter son poste le 17/03. Il devient donc urgent de recruter l'agent qui va le remplacer. Mme Mousserion, accompagnée de M. Mallet, a rencontré plusieurs candidats et va prendre sa décision très prochainement. Elle rappelle que l'agent sera recruté au grade d'adjoint technique.

- **Secrétaire de mairie :**

Mme la Maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de Mme Bouilleau arrive à échéance le 31 janvier 2023. Elle propose de renouveler le contrat pour 3 ans à compter du 1^{er} février 2023. Mme Bouilleau sera recrutée en qualité d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (12/35^{ème}) pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme Bouilleau pour une durée de trois ans ;
- autorise Mme la Maire à signer le contrat.

5- SIVOS ANCHE & VOULON

- **Avance sur la participation 2023 :** Mme la Maire informe le conseil municipal que le SIVOS risque d'avoir des problèmes de trésorerie en début d'année. Elle précise que la subvention de fonctionnement ne peut être calculée précisément et votée qu'après le vote du compte administratif. Par conséquent elle propose de faire une avance de 2000 € sur la participation 2023 de la commune d'Anché, qui sera versée dès que possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

- **Demandes de dérogation :** Deux demandes de dérogation concernant des enfants d'Anché dont les parents souhaiteraient la scolarisation dans des écoles autres que celles de secteur ont été déposées.
- Dans la première situation, il s'agit d'un enfant dont la scolarisation à Payré permettrait le regroupement d'une fratrie. Légalement, cette situation ne nécessite pas une dérogation, puisque le regroupement d'une fratrie dans une école publique autre que celle de secteur ne nécessite pas d'accord préalable du maire.
 - Dans la seconde situation, il s'agit d'un enfant dont les parents souhaitent qu'il soit scolarisé à Couhé pour des raisons professionnelles notamment. Madame le Maire rappelle la ligne de conduite adoptée depuis plusieurs années déjà, en accord avec les conseillers municipaux : face à l'érosion des effectifs à l'école de Voulon et étant donné que les scolarisations dans des écoles publiques autres que celles de secteur nécessitent le financement de la scolarité par la commune, elle ne peut donner une suite favorable aux demandes de dérogation sauf situations exceptionnelles. Mme Martin-Chardonner, vice-présidente du SIVOS, contactera la famille concernée par téléphone, et une lettre officielle sera préparée par Madame le Maire. Le conseil municipal rappelle par ailleurs l'existence des transports scolaires et temps périscolaires, et la possibilité de scolarisation en écoles privées (qui ne nécessite pas de dérogation).

- Pour information, la déchèterie de Champagné-Saint-Hilaire et celle de Château-Garnier sont fermées depuis novembre.
- **Pont de la ligne de chemin de fer à Villenon** : M. Haberajter indique qu'avant la réfection de l'asphalte, un tracé au sol délimitait les deux voies. Or, ce tracé n'a pas été refait. M. Rolland indique qu'il va se renseigner auprès des services départementaux pour en connaître la raison.
- **Croisement Villenon/Route de Saint-Sauvant** : M. Haberajter demande si un marquage au sol pourrait être posé pour distinguer les deux voies dans le virage. M. Rolland répond que le département n'y était pas favorable jusqu'ici, pour des raisons de responsabilités.
- **Route du Couyou depuis Les Plantes** : M. Haberajter rappelle que la route pour aller au Couyou depuis les Plantes est fermée depuis plusieurs mois par une butte de terre. Il demande si une réouverture en sens unique pourrait être envisagée. M. Rolland indique que le département n'y était pas favorable, puisque la route pourrait être prise dans le mauvais sens, avec des risques d'accidents importants. M. Haberajter suggère de remplacer la butte de terre par quelque chose de plus convenable visuellement (barrière en bois...).
- **Panneau directionnel "Gare SNCF" à Villenon** : M. Haberajter signale que le panneau directionnel "Gare SNCF" au croisement de la route de Moisais et le centre de Villenon est devenu complètement illisible. M. Rolland indique que cela relève du département.
- **Inondation à la Fontaine des Varennes** : M. Haberajter indique que la fontaine des Varennes déborde, inondant la route ^{quelquefois} ~~sur cette~~ cette période. Peut-être faudrait-il envisager des panneaux "attention chaussée inondée" ou "routes inondables".
- **Mesures de restriction des usages de l'eau** : La préfecture a levé les mesures de restriction des usages de l'eau depuis le mardi 10 janvier 2023.
- **Plan territorial de la gestion de l'eau** : M. Haberajter informe le conseil municipal de la prochaine tenue d'une réunion visant à réfléchir à un plan territorial de la gestion de l'eau à La Villedieu-du-Clain. Cette réunion, organisée par Vienne Nature, se tiendra en présence de plusieurs élus locaux et nationaux. Elle se tiendra le dimanche 22 janvier.
- **Outils et équipements des services techniques** : M. Rembeault indique que l'agent technique M. Retailleau lui a signalé l'état de vétusté de plusieurs outils et équipements. Le conseil municipal note qu'il faudra assez rapidement investir dans du matériel.
- **Plan de travail dans la cuisine de la salle des fêtes** : Mme Rousseau suggère la possibilité d'avoir un plan de travail en prolongement de la cuisinière dans la salle des fêtes. Le conseil municipal y est favorable.
- **Déchets aux Prés du pont** : M. Haberajter demande à ce que soit dressé un calendrier des activités devant se tenir aux Prés du pont, afin de pouvoir anticiper l'organisation de la gestion des déchets (pendant la période estivale notamment).

- **Remboursement de frais** : Mme la Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de sa fonction de coordonnateur communal du recensement de la population, Mme Rambault a suivi une formation à Chaunay le 23 novembre 2022 et a payé son repas.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser Mme Rambault du montant du déjeuner, soit 9.56 €.
- **Prochaines réunions** : lundi 20 février, lundi 20 mars, lundi 24 avril.

**La Maire,
Martine MOUSSERION**



**Le Secrétaire,
Raphaël REMBEAULT**

